

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE CUDREFIN



**PLAN DE CONSTATATION FORMELLE
DE LA NATURE FORESTIERE**

selon art. 10 et 13 LFo, art 23 et 24 LVLFO

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Adopté par le Conseil communal de Cudrefin dans sa séance du

Le Président : Bertrand SURDEZ La Secrétaire : Mélinda BECK

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

La Cheffe du Département

Entrée en vigueur, le

Payeme, le 11 mai 2023
Jean-Marc Rey



NPPR INGENIEURS ET GEOMETRES SA
MIGOD - PERRIN - PARISOD - REY
Rue du Temple 9 1530 Payeme
Tél. 026 662 41 11 payeme@nppr.ch

PLAN 3

Coordonnées moyennes : 2'566'270 / 1'199'110

Echelle 1:1000



Légende :

- lisière inchangée, selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 15.06.2021 sur la base des orthophotos et des visites sur place
- lisière forestière selon plan cadastral, hors zone à bâtir. Pas de nouvelle constatation
- Limite des constructions selon art. 27 LVLFO, (indiquée uniquement en zone à bâtir)

Pour accord :
L'inspecteur forestier M. Nicolas JOSS
Inspecteur des forêts
du 6^e arrondissement
1530 Payeme
Payeme, le 15.05.23